



PLAN D'ACTION 2018-2019

Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal CSQ



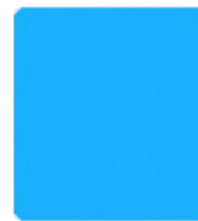
Informer



Représenter



Développer



Prendre position

Orientation

Promouvoir les services professionnels dans nos commissions scolaires et les conditions d'exercice permettant de contribuer à la réussite des élèves jeunes et adultes

Objectifs généraux

1. Informer, représenter et défendre nos membres
2. Représenter les membres du SPPMEM aux instances appropriées : FPPE et CSQ.
3. Développer et maintenir une vie démocratique et syndicale active
4. Prendre position face aux enjeux sociopolitiques

1. Informer, représenter et défendre nos membres.

Objectifs spécifiques

- a) Informer nos membres de leurs droits et des avantages de leur convention collective et de leur régime d'assurance.
- b) Surveiller l'impact de la décentralisation budgétaire sur les postes et les conditions de travail de nos membres.
- c) Surveiller les impacts de la mise en place des comités de répartition des ressources dans nos unités.
- d) S'assurer du respect de la convention collective et des normes du travail.
- e) Assurer une représentation des membres dans les dossiers ayant une incidence sur les services professionnels, les emplois et les conditions de travail des professionnelles et professionnels.

Moyens à privilégier

- Répondre aux questions des membres.
- Représenter les membres qui ont besoin d'un soutien particulier.
- Représenter les membres auprès des autorités (directions) compétentes des commissions scolaires.
- Consulter formellement les membres sur l'impact de la décentralisation des budgets sur les postes et les conditions de travail.
- Préparer des arbitrages et des griefs.
- Contacter les nouveaux membres.
- Sensibiliser les gestionnaires des trois unités sur l'importance de créer des postes réguliers plutôt que de la précarité.
- Organiser des sessions d'éducation syndicale sur différents sujets tels que les droits parentaux, le RRÉGOP, les assurances.
- Assurer la formation des membres du BE sur l'application de la convention, des normes du travail, des assurances groupe, des droits parentaux, des normes en matière de CSST, de harcèlement, etc.
- Participer au Comité de relations de travail (CRT), au comité consultatif EHDAA, au Comité paritaire de perfectionnement (CPP) ainsi qu'au Comité de santé et de sécurité au travail (SST) pour chacune des commissions scolaires, le cas échéant.
- Mettre ponctuellement sur pied des comités et effectuer les suivis nécessaires auprès des commissions scolaires.
- Diffuser l'information pertinente en lien avec ces dossiers par nos divers canaux de communication (site internet, Et Puis, etc.).

2. Représenter les membres du SPPMEM aux instances appropriées à la FPPE et la CSQ.

Objectifs spécifiques

- a) Informer ou consulter les membres sur les sujets et les stratégies discutés lors de ces instances.
- b) Être à jour sur les informations et les actions à entreprendre en matière de relativité salariale et de maintien de l'équité salariale.
- c) Consulter et informer les membres sur les enjeux des négociations à venir.

Moyens à privilégier

- Informer ou consulter les membres par les différentes instances appropriées (Et Puis, CRR) et prendre position.
- Participer aux instances du conseil général de négociation (CGN et CFN).
- Suivre les travaux et les représentations légales sur les relativités salariales et le maintien de l'équité salariale de 2015 ainsi que les plaintes en maintien pour 2010.
- Suivre les travaux et les représentations.
- Organiser des assemblées générales de consultation.

3. Développer et maintenir une vie démocratique et syndicale active.

Objectifs spécifiques

- a) Favoriser le sentiment d'appartenance et la participation au syndicat.
- b) Assurer les meilleurs liens possibles entre les membres, le bureau exécutif de leur syndicat et les autres instances syndicales.
- c) Élaborer un plan d'action triennal.

Moyens à privilégier

- Tenir au moins deux assemblées générales par année.
- Tenir au besoin des rencontres d'unité locale ou des rencontres avec les membres dans leur milieu de travail ou lors de leurs concertations.
- Entrer rapidement en contact avec les nouveaux membres.
- Utiliser divers canaux de communication pour mieux transmettre l'information stratégique à nos membres : Et Puis, site web, capsules vidéos, YouTube, Facebook.
- Encourager et favoriser la participation des membres aux différentes consultations, instances, événements et comités du SPPMEM.
- Promouvoir la semaine des professionnels et les événements en lien avec celle-ci.
- Participer à certains comités et à certains réseaux de la FPPE et de la CSQ.
- Consulter au besoin les membres du CRR sur le plan d'action. Intégrer des résultats de ces consultations dans le plan d'action.

4. Prendre position quant aux enjeux sociopolitiques.

Objectifs spécifiques

- a) Participer à la réflexion sur le contexte sociopolitique.
- b) Surveiller l'impact des mesures gouvernementales sur l'accessibilité des services professionnels à l'école publique.
- c) Surveiller l'impact des décisions des commissions scolaires sur l'accessibilité des ressources professionnelles.
- d) Participer activement à toutes promotions des écoles publiques.
- e) Dénoncer le financement public des écoles privées.
- f) Défendre et promouvoir nos droits et nos valeurs syndicales telles que : les droits des travailleurs, l'accessibilité à des services publics de qualité, l'égalité entre hommes et femmes, la démocratie, la protection de l'environnement, le pacifisme et la solidarité, la lutte à la pauvreté.

Moyens à privilégier

- Participer au réseau d'action sociopolitique de la (CSQ).
- Partager la réflexion sur ces problématiques au Conseil des représentantes et représentants (CRR).
- Participer aux événements de coordination régionale CSQ.
- Soutenir les organismes qui poursuivent des objectifs en lien avec nos valeurs.
- Adhérer au mouvement EVB.
- Faire en sorte que des allers-retours soient faits entre le CRR et le BE pour que des actions soient prises en lien avec les consultations sur l'accessibilité des ressources professionnelles.